

Réunion	Ordre du jour
N°4 (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • PrNFX31-620 : avis sur le projet de norme en enquête publique. • Projet d'AM référentiel. • Projet de guide de valorisation hors site des terres excavées.

Présents à la réunion :		
Mme. AUGY – ERG ENVNMT Mme BLUSSEAU - ARCADIS M.BRUN – GRS VALTECH M.CARRERAS - TESORA M.DAUBIGNY – APAVE M.FAISAN – DEKRA M.GERGELY – RSK ENVNMT M.GUELORGET – ICF/ANTEAGROUP	M.HIEZ – TAUW FRANCE M.JUMEAU – SOLER ENVNMT Mme de LA HOUGUE – UPDS Mme LAMBERT- SUEZ M.LAVALARD – BUREAU VERITAS M.LAVAUX – OGD M.MERGAUX - EGIS	M. de NANTEUIL – HPC ENVIROTEC Mme. NIVAUT – BURGEAP M.SEVEQUE - UPDS M.URVOY – EODD M.VANNIER - SERPOL M.VION - EODD M.VIRCONDELET – HPC ENVIROTEC
Diffusion du CR : Participants à la réunion + adhérents de l'UPDS		

N°	Sujet/Action
1.	<u>Approbation du compte-rendu de la commission TK du 4 juillet 2017.</u> Le CR de la commission technique du 4 juillet 2017 est approuvé.
2.	<u>PrNFX31-620 : avis sur le projet de norme en enquête publique.</u> <i>Cf. diaporama en annexe au présent CR</i> Les décisions prises en réunion sont les suivantes : <u>Prestation EVAL</u> : Philippe GERGELY, RSK et Stéphane VIRCONDELET, HPC préparent une proposition de rédaction d'EVAL. En effet, ils souhaitent que le cadre français de cette prestation SSP d'une Due Diligence soit conservé. Son objectif doit être restreint à l'évaluation du passif environnemental, à des fins de provisions comptables, lors des cessions/acquisitions. <u>Prestation PCT</u> : Un mini-GT se constitue, piloté par David HIEZ, pour proposer des modifications à la rédaction actuelle. Ce GT se basera sur le CR du GT PCT de l'UPDS du mois de juillet dernier. Le PCT doit être une prestation différente du PG. <u>Prestation EXCAV</u> : Cette nouvelle prestation suscite quelques réticences. Le collège travaux considère que cela légitime les interventions de terrassiers. Il est par ailleurs difficile de la distinguer d'une AMO + CONT. Un mini-GT se constitue également, avec des représentants des deux collèges pour travailler sur des améliorations rédactionnelles. Par ailleurs, les précisions suivantes sont apportées en réunion : <ul style="list-style-type: none"> • Pas de prestation schéma conceptuel car celui-ci est en filigrane tout au long des prestations ; • L'interdiction de sous-traitance en cascade ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de prestations hors SSP (p.ex. montage de tentes...). Action : les remarques sur les projets de norme doivent être transmises à l'UPDS <u>avant le 27/10</u> , pour compilation puis validation lors de la réunion du 7/11.
3.	<u>Projet d'AM référentiel</u> <i>Cf. diaporama en annexe au présent CR</i> Le projet d'AM doit être lu avec la partie 1 de la norme NFX31-620 dans laquelle plusieurs points du référentiel LNE ont été réintégrés. Ce projet d'AM peut apparaître comme bénéfique car il permet de rendre la certification du domaine A réglementaire et on peut espérer, que par extension, cela finira aussi par s'appliquer aux domaines B et C. Il va également permettre d'ouvrir le marché de la certification à une concurrence du LNE, ce qui pourrait avoir pour effet de faire baisser les prix.

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N°4	CDH	SVI	0	1/2

N°	Sujet/Action
	<p>Il ne faut cependant pas que cela nuise à la lisibilité de la certification par les MOA, qui commençaient tout juste, pour certains, à en mesurer l'utilité. Les modifications liées à l'AM vont avoir un très gros impact sur la certification LNE actuelle. Tous les domaines seront concernés. Il devient notamment possible de sous-traiter les prestations, y compris la supervision, à une société non certifiée. Les compétences du personnel ne seront plus contrôlées et il n'y a plus de liste minimale du matériel à posséder.</p> <p>Christel a déjà transmis 16 pages de commentaires/questions au ministère. Le position paper de l'UPDS fera un focus sur les points essentiels.</p> <p>Christel, Stéphane et Wilfried rencontrent le ministère avec l'UCIE le 17/10 après midi pour une présentation de ce projet d'AM.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact UPDS/LNE avant le 17/10 pour connaître leur positionnement. • Les adhérents transmettent leurs remarques sur ce projet d'AM avant le 27/10. <p>L'avis de l'UPDS sur le projet d'AM sera revu en commission technique le 7/11.</p>
<p>4.</p>	<p><u>Projet de guide de valorisation hors site de terres excavées dans des projets d'aménagement</u> <i>Cf. diaporama en annexe au présent CR</i></p> <p>Les décisions suivantes sont prises en commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire préciser si les seuils s'appliquent sur des terres en place / excavées / après traitement ? En effet, cela change tout, notamment pour les BTEX et COHV. • Clarifier si un recouvrement systématique de ces terres est prévu, quelque soit le seuil respecté. • En l'absence de recouvrement, faire baisser le seuil en HAP (10 mg/kg) qui est beaucoup trop élevé s'il s'applique à du Benzo-a-Pyrène. • Proposer l'approche suivante : Supprimer les valeurs seuils en COHV pour les démarches de niveau 2 et 3. Si des COHV sont détectés à des concentrations supérieures à celles du niveau 1 (qui sont considérées comme des valeurs libératoires), basculer en démarche de niveau 3 (EQRS spécifique). <p>Action : Transmettre ces points en GT plénier le 26/10.</p>
<p>5.</p>	<p><u>Prochaines réunions de la commission technique en 2017 :</u></p> <p style="text-align: center;">De 10 h à 12h30 : le 7 novembre à la FNADE, le 19 décembre à Lyon.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N°4	CDH	SVI	0	2/2